

Direction générale adjointe ressources

Service de la commande publique

Affaire suivie par :

Mouhamadou NDIAYE

Tel : 03 27 53 52 73

Mail : mouhamadou.ndiaye@ville-maubeuge.fr

20/08/2026

SERVICES :

ENLÈVEMENT, TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET MISE À DISPOSITION DE BENNES ET CONTENEURS

LOT 1 : APPORTS VOLONTAIRES DANS UNE STRUCTURE AGRÉÉE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS NON INCINÉRABLES

LOT 2 : COLLECTE DE DÉCHETS MISE À DISPOSITION DE BENNES, ROTATIONS ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS

Lot 4 : Collecte et traitement des biodéchets de la collectivité

DECISION N°2774 / 2026 ANNULANT ET REMPLACANT LA DECISION N° 2760 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : Enlèvement, traitement des déchets municipaux et mise à disposition de bennes et conteneurs,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 28/04/2026 et au JOUE le 28/04/2026,

Considérant les propositions obtenues par le biais de la mise en concurrence avec publicité,

Considérant le rapport d'analyse des offres et la décision d'attribution,

Toute correspondance

est à adresser à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place du Docteur Pierre-Forest

BP 80269

59607 Maubeuge Cedex

Tél. 02 27 53 75 75

Fax 03 27 53 75 00

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 juillet 2026,

Considérant la décision d'infructuosité du lot 3 en date du 06 aout 2026 justifiée par l'absence de candidature régulière,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel marché peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure un marché d'ENLEVEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX ET MISE A DISPOSITION DE BENNES ET CONTENEURS :

Lot 1 : apports volontaires dans une structure agréée et traitement des déchets non incinérables

Avec la société RECYCLAGE DES VALLEES, ZI Lieu-dit Sous-le-Mont, 59330 HAUTMONT, pour un montant maximum HT de commande de € 155.000,00 pour 12 mois soit 620 000 € HT pour 48 mois.

Lot 2 : Collecte de déchets mise à disposition de bennes, rotations et traitements des déchets

Avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES, Z.I LIEU DIT SOUS LE MONT, CD121, 59330 HAUTMONT, un montant maximum HT de commande de € 116.000,00 pour 12 mois soit 464 000 € HT pour 48 mois.

Lot 4 : Collecte et traitement des biodéchets de la collectivité

Avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES, Z.I LIEU DIT SOUS LE MONT, CD121, 59330 HAUTMONT, pour un montant € 9 000,00 pour 12 mois soit 36 000 € HT pour 48 mois.

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

Pour le Maire empêché,

Envoyé en préfecture le 21/08/2026

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260820-2774_2026-CC

S²LOW

Pour le Maire empêché,

Jeannine PAQUE,
1ere adjointe au Maire



Jeannine Paque

le 27-08-2026

